

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**ARRÊTÉ N° 2026.132**
Portant retrait de délégation de fonctions et de
signature
à Madame ANDRIER Nathalie

Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération n°2026-022 du 20 mars 2026, listant les délégations consenties par le Conseil municipal au maire,

Considérant que tous les adjoints au maire sont titulaires d'une délégation,

Vu l'arrêté n°2026-077 portant délégation de fonctions et de signature à Madame ANDRIER Nathalie ;

Considérant la volonté de Madame ANDRIER Nathalie de ne pas percevoir d'indemnités au titre de sa délégation ;

A R R Ê T E**ARTICLE 1 :**

La délégation de fonctions et de signature accordée à Madame ANDRIER Nathalie, conseillère municipale déléguée, par arrêté n° 2026-077 en date du 27/03/2026, est retirée à compter du 15/05/2026.

ARTICLE 2 :

L'arrêté n° 2026-077 en date du 27/03/2026 portant délégation de fonctions et de signature est abrogé à compter de cette même date.

ARTICLE 3 :

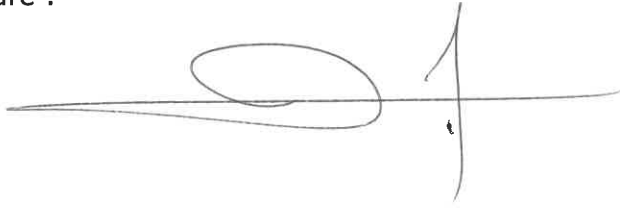
Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent, arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois et à Madame la Trésorière Principale.

Fait à Vétraz-Monthoux, le 4 mai 2026
Le Maire,
Patrick ANTOINE

Notifié à l'intéressée le : 7/05/2026
Signature :



Dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.